



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2016

Numéro de version 1

Révision: 25.08.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: JAX Angel-Guard 150D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation: Lubrifiant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

JAX INC.
W134 N5373 CAMPBELL DRIVE
MENOMONEE FALLS, WI 53051 USA
Tel: +01-262-781-8850
Fax: +01-262-781-3906

Service chargé des renseignements:

REACH Only Representative
B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516, 38025 Grenoble, France
Tel: +33 476 230 627
services@reachteam.eu
www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: France - INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 Non applicable.

Pictogrammes de danger: Non applicable.

Mention d'avertissement: Non applicable.

Mentions de danger: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux: Non applicable.

Composants non dangereux

CAS: 68037-01-4 NLP: 500-183-1	Polydécène hydrogéné, Poly-1-décène hydrogéné (Polyalphaoléfine)	50-100%
-----------------------------------	--	---------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression :

Numéro de version 1

Révision: 25.08.2016

Nom du produit: JAX Angel-Guard 150D

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

En cas de port de lentilles de contact, les retirer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients hermétiquement fermés.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2016

Numéro de version 1

Révision: 25.08.2016

Nom du produit: JAX Angel-Guard 150D

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux:



Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Orange

Odeur:

Presque inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

Non déterminé.

Point d'éclair

282°C (ASTM D 92)

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Propriétés comburantes

Non déterminé.

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 25.08.2016

Numéro de version 1

Révision: 25.08.2016

Nom du produit: JAX Angel-Guard 150D**Pression de vapeur:** Non déterminé.**Densité à 20°C:** 0,86 g/cm³**Densité relative** Non déterminé.**Densité de vapeur.** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation** Non déterminé.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Non déterminé.**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.**Viscosité:****Dynamique:** Non déterminé.**Cinématique:** Non déterminé.**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas de données disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Conserver à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil directe.**10.5 Matières incompatibles:** Eviter les oxydants forts, les alcalins forts et les acides forts.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë:****Effet primaire d'irritation:****de la peau:** Pas d'effet d'irritation.**des yeux:** Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2016

Numéro de version 1

Révision: 25.08.2016

Nom du produit: JAX Angel-Guard 150D

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals